Envoyé en préfecture le 16/11/2026
Reçu en préfecture le 16/11/2026
Publié le
ID : 056-245614383-20261116-C2026_276-DE

QUESTEMBERT COMMUNAUTÉ

DATE de CONVOCATION
30 OCTOBRE 2026

NOMBRE de CONSEILLERS :
En exercice : 40
Présents : 35
Votants : 40
Procuration : 5

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 9 novembre 2026

L'an deux mille vingt six, le neuf novembre à 18h30, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis au siège de Questembert Communauté à Questembert, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, conformément aux articles L. 5211-1 et L. 5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales. La séance a été ouverte sous la présidence de M. Patrice LE PENHUIZIC.

Étaient présents :
M. Michel GRIGNON, Mme Stéphanie BODIN-LEMOINE, M. Jonathan SEKLI, Mme Claire MAHÉ, M. Pascal HERVIEUX, Mme Sylvie BOULO, Mme Camille LE CLAIRE, M. Yannick NICOLAS, M. Patrice LE PENHUIZIC, Mme Laëtitia ÉON, M. Serge LUBERT, Mme Sylvie GAIN, M. Pascal GUIBLIN, Mme Sandra ROUSSELET, M. Joël TRIBALLIER, Mme Morgane RÉTHO, M. François HERVIEUX, Mme Gaëlle ROLLIN, M. Marcel ARS, M. Jean-Yves BOUSSO, M. Jean-Pierre GALUDEC, Mme Isabelle GUILLET, M. Boris LEMAIRE, Mme Delphine JEANNIN, M. Jean-Pierre LE METAYER, M. Maxime PICARD, Mme Evelyne LE NORMAND, M. Alain LOUIS, Mme Albane DIEU, M. Anthony LECOINTRE , Mme Marie HAMEL-FAURE , M. Kévin MENANT, Mme Maryse GÉRARD, M. Stéphane COMBEAU, M. Thierry AUTRAN

Absent(s) ayant donné pouvoir :
Mme Sophie JUBIN a donné pouvoir à M. Michel GRIGNON
M. Pascal QUIMBRE a donné pouvoir à M. François HERVIEUX
Mme Sophie SOULIMAN a donné pouvoir à M. Marcel ARS
Mme Hélène BERTRAND-KOUIDER a donné pouvoir à Mme Delphine JEANNIN
Mme Colette GORRÉ a donné pouvoir à M. Thierry AUTRAN

Secrétaire de séance : M. Stéphane COMBEAU

N°C2026_276 - ECONOMIE - La Vraie-Croix - Parc d'activités de la Hutte Saint Pierre - Confirmation du prix de cession du lot n°2 à la société MAISON BOIS CARTON 56

Rapporteur : M. Maxime PICARD, Vice-Président

Annule et remplace la Délibération C2026_261 visée en Préfecture le 12 novembre 2026.
L'erreur matérielle porte sur une erreur de saisie du mandant au nom de M.HERVIEUX Pascal au lieu de M. HERVIEUX François lors de l'enregistrement de la procuration.

Par délibération B2026_043 du Bureau communautaire en séance du 29 octobre 2026, Questembert communauté a approuvé le changement de terrain devant être cédé à MAISON BOIS CARTON 56, représentée par Monsieur Nicolas LE DIRACH.
Ce dernier souhaite acquérir le lot 2 du parc d'activités de la Hutte Saint Pierre 2, cadastré ZR 270 et 277, 56250 LA VRAIE-CROIX, en lieu et place du lot 4, et aux mêmes conditions de vente.

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Président de Questembert Communauté dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Dans ce même délai, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Rennes.

Envoyé en préfecture le 16/11/2026
Reçu en préfecture le 16/11/2026
Publié le
ID : 056-245614383-20261116-C2026_276-DE

Vu l'avis du Pôle d'évaluation domaniale 27827062 en date du 01/12/2025 et toujours en cours de validité,
Vu la délibération C2025_054 du Conseil communautaire du 24 mars 2025 fixant un prix de vente désormais expiré à 25 € HT m²,
Vu la délibération n°C2025_166 du Conseil communautaire en sa séance du 17 novembre 2025, révisant à la hausse les prix de cession en parc d'activités,
Vu que la transaction fait déjà l'objet d'un compromis de vente entre Monsieur LE DIRACH et Questembert communauté,

Sur avis favorable du Bureau Communautaire du 29 octobre 2026,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, les membres du Conseil Communautaire décident :

- De confirmer, pour cette transaction, le prix de cession de 25 € HT m², par dérogation à la délibération n°C2025_166 du Conseil communautaire en sa séance du 17 novembre 2025,

Le prix de cession a une durée de validité d'un an à compter du jour de la présente séance du Conseil communautaire.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme
A Questembert, le 16 novembre 2026
Le Président,
Patrice LE PENHUIZIC

Patrice LE PENHUIZIC
Signature_Actes_1142
16 nov. 2026